

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Séance du 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le mardi 12 avril à dix-huit heures trente neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque, Ernest J. PEPIN après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Ephrem GLORIEUX Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M Christian RADBLOU Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
M. Arthur MARICEL par M Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents : Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ;

Date de la convocation**06 avril 2022*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/04/32****DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A REpondre A L'APPEL A
PROJET FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES PORTE PAR LA CAF –
2022 – AXE 3 PROJET N°2 : BE IN, BE GREEN !!!**

Le fonds « publics et territoires » (Fpt) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales.

L'appel à projet s'adresse à toute collectivité, association et tout gestionnaire de service en contact avec les familles, les enfants et les jeunes, et développant des actions au plus proches de leurs besoins.

Le projet proposé concerne :

· **Axe 3** : Engagement et participation des enfants et des jeunes

Les Objectifs de développement durable (ODD) ciblés par la commune : ODD1 « Pas de pauvreté », ODD4 « éducation », ODD11 « Villes et communautés durables », ODD12 « Consommation et production responsables », ODD13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », ODD17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Ce sont 6 Objectifs de développement durable qui sont atteints par ce projet.

Le périmètre concerné : Le Bourg

La commune de Lamentin a été sollicitée en janvier 2022 par les éco-délégués du collège Appel du 18 Juin de Lamentin afin de les accompagner sur cette action menée par des jeunes autour du développement Durable et de la solidarité.

Ces jeunes âgés entre 12 et 15 ans portent ce projet au sein de leur établissement en tentant à leur échelle de répondre aux 17 Objectifs du Développement Durable – agenda 2030 et d'élargir leur représentation du monde et de l'activité humaine.

Afin d'atteindre l'objectif 1, intitulé « Pas de pauvreté », les éco-délégués ont proposé d'organiser une collecte de vêtements à destination des élèves et parents en difficulté dans leur établissement. Il s'agit de prendre conscience des situations de précarité qui peuvent se rencontrer dans notre environnement proche. Dans le but de ne pas stigmatiser ces « personnes », la collecte est ouverte à l'ensemble des élèves et familles fréquentant l'établissement.

Cette action sera menée en collaboration avec le service environnement et développement durable de la ville de Lamentin. En effet, depuis décembre 2021, le partenariat avec le collège a été officialisé et voit sa déclinaison par cette action éco-citoyenne.

Au regard de la situation sanitaire fluctuante, il est proposé de scinder en deux la démarche :

Phase 1 pré-collecte : les photos des articles seront prises par les « donneurs » puis mises en ligne par les éco-délégués sur un espace numérique prévu à cet effet, et ce pendant un mois. Les personnes intéressées pourront réserver en ligne leurs articles qui seront alors supprimés du site. Pour cette phase, les éco-délégués s'appuieront, pour la partie technique sur le service communication et informatique de la ville (création du support numérique et diffusion). En termes de communication, une affiche réalisée par l'équipe des éco-délégués sera diffusée sur Pronote, le site web de la ville de Lamentin, sur les réseaux sociaux, affichée au collège et dans les bâtiments communaux.

Phase 2 stockage et distribution : Les donneurs seront invités à remettre leurs dons durant tout le mois de collecte à heure et date fixe. Les dons seront stockés au local de l'association des aînés, la Joie de Vivre, qui a accepté de s'associer à cette action.

La distribution sera ensuite organisée sur une journée à la salle des fêtes de Lamentin, lieu de rencontres et d'échanges géographiquement à la portée des familles et d'accès facile. Un étiquetage des articles réservés sera effectué en amont par les éco-délégués et les volontaires associatifs : FAPEG, Joie de Vivre.

Les 9 éco-délégués à l'origine de ce projet seront accompagnés par la responsable du service environnement et développement durable ainsi que par l'agent référent en e-administration de la commune via des séances de travail hebdomadaires à la salle de réunion du pôle des services techniques de 13h à 13h45 à raison d'un jour par semaine, à compter du mois de septembre 2022.

Une fois le projet défini techniquement, ils iront vers d'autres camarades afin de les rallier à leur cause et renforcer le groupe de travail sur cette mission.

L'assistante sociale du collège Appel du 18 Juin ainsi que le CCAS de Lamentin seront également associés afin de communiquer aux familles en difficulté, répertoriées au préalable, désireuses de donner leurs vêtements ou de bénéficier de cette action.

Les familles seront invitées lors de la réception des articles sur place à se munir de leur propre sac.

Ce projet sera circonscrit au collège (dons de vêtements et distribution) et aux bénéficiaires du CCAS (distribution) pour une première expérimentation. L'objectif étant d'ouvrir plus largement cette action tant au niveau des dons que des bénéficiaires.

Le public visé correspond à toutes les familles et surtout celles en situation de précarité, dont les élèves fréquentent le collège Appel du 18 juin de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les dons pourront être faits pour toutes les tranches d'âges dans une même famille. L'action concernera les 714 élèves et leurs familles. Le personnel de l'établissement sera invité à faire des dons (une centaine de personnes environ).

Pour cette action, le financement porte sur les achats de petits matériels et fournitures : cintres, portants, étiquettes, ... La commune mettra à disposition son matériel informatique et les téléphone portables ou tablettes dont disposent les éco-délégués.

Plan de financement :

Financier	Montant €HT	Pourcentage
CAF	930,00	80%
Commune	233,00	20%
TOTAL	1 163,00	100%

Le maire propose au conseil municipal d'approuver la participation de la commune à l'AAP fonds publics et territoires - Axe 3 : Be In, Be green !! et son plan de financement.

Le conseil Municipal

Vu la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 08 décembre 2021 instaurant le partenariat entre la commune et le collège,

Vu la convention territoriale globale signée en 2021 par la commune et la CAF,

Considérant l'appel à projet fonds publics et territoires de la CAF – Édition 2022,

Considérant la volonté de la commune de mener des actions de développement durable sur son territoire,

Considérant les objectifs fixés pour accompagner les familles et les personnes en situation précaires,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à répondre à l'appel à projet fonds publics et territoires – Axe 3 Be In, Be Green !!

ARTICLE 2 - D' approuver le plan de financement suivant :

Financier	Montant €HT	Pourcentage
CAF	930,00	80%
Commune	233,00	20%
TOTAL	1 163,00	100%

ARTICLE 3 - D'autoriser le Maire à inscrire la somme de 1163,00 €TTC au budget – section fonctionnement.

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE